



Source : Conseil central Côte-Nord (CSN)

Communiqué

Diffusion immédiate

28 avril : Jour de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

(Baie-Comeau le 30 avril 2009) – Le Conseil central Côte-Nord (CSN) a invité les syndicats affiliés de son territoire et leurs membres à souligner le 28 avril, journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Le thème de la journée étant : *Le 28 avril : ne les oublions pas ! – Pour que leur souvenir nous aide à améliorer la santé et la sécurité au travail.*

Ce jour de deuil est un évènement international qui est souligné dans plus de 70 pays en mémoire des victimes d'accidents du travail. Le Bureau international du travail décrétait en 2003, le 28 avril « journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail ».

Le Conseil central Côte-Nord – CSN a tenu une rencontre avec les principaux responsables de la santé-sécurité, syndical et patronal de l'aluminerie Alcoa de Baie-Comeau, afin de sensibiliser l'employeur aux revendications de la CSN en matière de santé-sécurité au travail et particulièrement sur la prévention. Beaucoup de travail est fait par le comité paritaire de l'usine. Malgré les difficultés économiques dues à la crise qui sévit, il ne faudrait pas que les activités de prévention en santé-sécurité soient compromises, l'objectif étant toujours de diminuer le plus possible les accidents de travail.

Le conseil central a aussi rencontré les responsables patronal et syndical de la compagnie de céréales Cargill. À cet endroit, la prévention en santé-sécurité tient aussi une place primordiale. Le nombre de jours par année sans accident ne cesse d'augmenter. « Un accident ici, c'est souvent fatal » nous indiquait le président du syndicat René Boudreau. À cet endroit, l'employeur croit à l'importance de se responsabiliser afin d'éliminer les risques potentiels.

Malheureusement, ce n'est pas partout que l'on donne autant d'importance à la prévention en santé-sécurité au travail faut-il le rappeler.

Un lourd bilan (rappel)

Au Québec, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a reconnu que 195 personnes ont perdu la vie à

cause d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Bon an, mal an, plus de 100 000 travailleuses et travailleurs sont victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Chaque jour au Québec, quotidiennement, c'est 55 accidents qui surviennent.

Dans notre région, on a dénombré 1640 accidents ou maladies du travail en 2008, dont 2 décès à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Rappel de nos revendications

Plusieurs moyens existent pour atteindre une plus grande prévention sur nos lieux de travail :

– Application de tous les éléments de la Loi sur la santé et la sécurité du travail à tous les secteurs. C'est que 85 % des travailleuses et des travailleurs ne sont toujours pas couverts par les outils de prévention prévus à la loi (comités paritaires de santé et sécurité au travail, nomination de représentantes et de représentants à la prévention, programmes de prévention, programmes de santé, etc.);

– Accroissement du nombre d'inspectrices et d'inspecteurs de la CSST (qui est actuellement de 300) ;

– Augmentation des amendes pour les employeurs fautifs ;

– Renforcement de nos conventions collectives.

« Ce n'est que par une véritable prévention que nous pourrons réussir à éliminer les dangers à la source », de conclure la porte-parole du conseil central, madame Lise Robichaud.

Le Conseil central Côte-Nord regroupe plus de 50 syndicats représentant plus 5200 travailleuses et travailleurs.

-30-

Renseignements : Lise Robichaud, présidente du Conseil central Côte-Nord (CSN) , tél : 418 589-2608